

<p>Maria Luz BUTTERLIN</p> <p>- SECRETARIAT - 42, Rue Général Gouraud 68500 GUEBWILLER 06 07 49 40 60</p>	<p>ASSEMBLEE GENERALE – Saison 2023-2024 A.T.C.R. Salle de la Société de Gymnastique 1860 68500 GUEBWILLER</p>
<p>Le 15.02.2025 – 17 H</p>	

Une feuille d'émargement signée avant l'ouverture atteste du nombre de membres présents ou représentés.

Accueil du Président

Le président Frédéric HAUTVAL souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Association, en les remerciant d'être venus aussi nombreux.

Il salue et remercie Mr Didier LOSSER, Conseiller Délégué aux Sports, qui représente Monsieur le Maire de Guebwiller, Francis KLEITZ, qui n'a pas pu être des nôtres ce soir.

Il salue et remercie Mr Joachim HERTZOG, Responsable du Service Voirie et Réseaux de Guebwiller, ainsi que Bruno GASTON, Chef de l'U.T. ONF de Guebwiller.

Sont excusés Messieurs :

ABTEY Olivier,	Conseiller municipal de Guebwiller
KELLER Yann	Conseiller délégué à l'environnement
ALEXANDRE Arnaud	Chef de Brigade de la Gendarmerie de Guebwiller
DEBENATH Roland	Président du Comité Départemental de Tir 68
MURA Benjamin	Technicien forestier territorial, Rimbach-Zell
FISCHER Erwin	Patron de Chasse
CRON Bertrand	Garde-chasse Secteur Interlinger et Oberlinger
CAUTILLO Dominique	Adjoint Responsable de la Police Municipale

Ceci étant dit, le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte pour débattre de l'exercice 2023-2024. Ci-après son intervention :

Minute de silence

Avant de débuter nos travaux, j'ai la tristesse de vous annoncer le décès d'Albert STILL en Juillet dernier.

Membre de l'association depuis de nombreuses années, personnalité complexe, il a été présent pour l'ATCR en particulier lors des journées de travail.

Je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire. Merci.

Carnet rose

Sarah et Jérôme ont l'immense joie d'annoncer la naissance de leurs jumeau Edgar et Hannah, le 30 novembre dernier. Félicitations aux parents ainsi qu'à Michel, le grand père des nouveaux nés.

Quorum

Notre association comprend, à ce jour, **82** membres licenciés.

La liste d'émargement fait état de **49** membres présents.

12 membres de notre association se sont excusés et se sont fait représenter.

Le quorum d'un quart plus 1 (**21**) étant atteint, notre Assemblée Générale peut légitimement délibérer.

L'assemblée générale est un moment formel de la vie d'une association.

C'est aussi un moment d'expression et d'échange pour les membres qui ont le droit de savoir de quelle manière leur association est dirigée :

- Ce qui se passe,
- Comment sont utilisées ses cotisations,
- Quels sont les projets et les perspectives auxquels on lui demandera d'adhérer et de participer.

Délibération

Je vous propose maintenant de délibérer sur l'ordre du jour suivant tel qu'il figure dans la convocation qui vous a été adressée :

1. Approbation des P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022-2023
2. Rapport moral du Président
3. Vote sur le rapport moral saison 2022-2023
4. Rapport des Responsables de commission
5. Rapport et compte-rendu financier du trésorier pour l'exercice 2022-2023
6. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2022-2023
7. Décharge au trésorier pour l'exercice 2022-2023
8. Election des vérificateurs aux comptes
9. Fixation du taux des cotisations ATCR – incidence journées de travail pour la saison 2025-2026
10. Divers
11. Renouvellement du Comité Directeur

Vous aurez à vous prononcer sur le procès-verbal de l'assemblée générale de la saison 2022 - 2023 ainsi que sur le rapport moral du Président.

Les responsables des différentes commissions vous présenteront leurs rapports.

La partie studieuse de cette assemblée générale sera le rapport et le compte rendu financier pour l'exercice 2023 - 2024 suivis du rapport des (du) vérificateur(s) aux comptes, ce qui nous permettra de donner décharge au trésorier.

Il nous faudra fixer les taux de la cotisation club pour la saison 2025 - 2026

Nous aurons à procéder au renouvellement du comité directeur et à la désignation de deux vérificateurs aux comptes

Et enfin évoquer les points divers.

Commençons donc par l'Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022-2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022-2023, qui a eu lieu le 17 Février 2024, vous a été transmis par courriel avec la convocation pour l'assemblée générale présente. Nous partons du principe que tout le monde en a pris connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il faire des remarques ou des observations concernant le procès-verbal 2022-2023 ?

Aucune remarque, ni aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal 2022-2023 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Nous passons au Rapport moral du Président

Le Président Frédéric HAUTVAL s'exprime en ces termes :

Chers membres,

Dans le cadre de mon mandat de Président, j'ai l'honneur de vous présenter maintenant, pour la **19ème fois**, mon rapport moral sur l'exercice écoulé.

Votre comité directeur s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2023 - 2024, en septembre 2023, décembre 2023 et avril 2024.

Notre effectif passe de 78 licenciés en 2022/2023 à 82 licenciés en 2022/2023, soit une progression 5%.

20% de notre effectif est féminin et nous avons 7% de jeunes (minimes, benjamins, cadets et juniors). Nous constatons une progression des effectifs de 12% sur les quatre dernières saisons.

En 2023-2024, nous avons accueilli 7 visiteurs pour des tirs d'initiation. Nous n'avons pas détecté d'avis négatif à la suite de nos interrogations au FINIADA.

Le Comité Directeur s'est penché plus particulièrement sur les sujets suivants :

- L'adaptation de l'ATCR à EDEN et SIA
- La poursuite des travaux d'entretien du stand en vue de l'homologations des nouveaux pas de tir
- Au suivi de la propreté du stand : respect du stand, propreté, déchets, déchets de tir, mégots de cigarettes, cigares. Rappelons qu'une interdiction de fumer a été inscrite sur le site.
- Le besoin impératif de formation de nos tireurs primo accédants.
- Une modification du Règlement Intérieur a été acté par le comité directeur. Elle concerne la qualité de membre de l'ATCR en deuxième club avec cet

Article 8 – bis : Membre associé

L'ATCR ne souhaite pas accueillir des membres en deuxième club pour des raisons de préservation des installations et de l'environnement.

Néanmoins, l'ATCR accepte des membres associés dans les conditions suivantes :

- Le tireur est membre d'un club de tir affilié à la FFTir
- Le tireur justifie de sa participation aux compétitions organisées par le CDT68 lors de la saison précédente
- Le tireur justifie d'un projet particulier dans le cadre des compétitions officielles
- Le tireur s'acquitte de la part club de la cotisation. A ce titre il bénéficie des mêmes droits et des devoirs que les membres actifs.

L'ATCR a été représentée aux Assemblées Générales du Comité Départemental de Tir 68 et de la Ligue de Tir d'Alsace. A noter :

- La disparition de la Ligue de Tir d'Alsace au profit d'une Ligue de Tir Grand Est, dont le siège sera en Lorraine, le secrétariat en Champagne et la trésorerie en Alsace. Les trois zones seront préservées.
- Suite aux élections fédérales, nous avons un nouveau président de la Fédération Française de Tir, notre président de ligue Hugues Senger.

Compétitions 2023/2024

Haut Rhin : Participation de 23 athlètes (ce qui représente 29% de nos membres) dans 11 disciplines différentes

5 premières places - 2 2nd places - 17 résultats dans les 10 premiers (sur 44 résultats)

Alsace : Participation de 2 athlètes dans 3 disciplines différentes

1 troisième place - 1 9^{ème} place et 1 16èmes place

L'assiduité

L'assiduité est un facteur déterminant pour la gestion de ses détentions.

Avec la disparition des tirs contrôlés obligatoires, l'assiduité d'un membre de l'ATCR ne peut être mesurée qu'à partir du registre de présence (Tirs, JT, concours) d'où la nécessité impérative de s'inscrire, ce qui n'est pas toujours le cas.

Je rappelle que ce registre est suivi régulièrement. Voici un petit compte rendu :

Participation Tir contrôlés = 10 / journées de travail = 173 / concours interne = 72

Comité = 18 / tir = 346 pour un total de 619

A noter que 31 membres ne se sont pas signalés (38%) et 16 ont moins de 4 présences (19%)

Les travaux

Les travaux se poursuivent activement mais sans précipitation sur les trois chantiers en cours : la rénovation de la buvette, la rénovation du réceptacle du pas de tir 25m et la poursuite de l'aménagement du stand 100/130 m et du déplacement du 50m.

Je rend hommage aux équipes qui ont travaillé à ces chantiers. Malheureusement, ils sont peu nombreux et je vous engage à vous inscrire à ces journées de travail. Pour ceux qui ne peuvent pas y participer, leur contribution se concrétise par une participation financière dont je les remercie.

Ce qui est un peu désespérant de constater, c'est de constater les dégradations sur des installations 25m, comme ces impacts sur le portique porte cible. C'est pourquoi, nous avons réalisé un pas de tir rustique qui devra être impérativement utilisé pour les tirs d'initiation et les tireurs non confirmés. Le Règlement intérieur sera amendé dans ce sens.

Je rappelle que les tirs d'initiations pour des personnes non-membres de l'ATCR doivent faire l'objet d'un contrôle préalable sur le FINIADA.

Je rappelle aussi l'importance de consulter régulièrement le site web du club pour être informé des nouveautés et des décisions comme la fermeture pas de tir, consignes particulières, les évènements concernant le chemin d'accès au stand, etc...

La place de l'ATCR dans la vie de la cité

L'ATCR est consciente de l'impact que peut avoir son activité sur son voisinage, d'où cette charte de l'environnement qui est incluse dans la convention que nous avons avec la Ville de Guebwiller et l'ONF. Cette charte est suivie, entre autres, par la Convention d'objectifs que nous avons avec la Ville. En contrepartie, la Ville nous alloue une subvention et ceci nous oblige à rendre compte d'une manière transparente de nos activités.

A noter que cette convention d'objectif arrive à échéance en septembre prochain et j'espère que la Ville de Guebwiller poursuivra dans cette démarche en nous proposant une nouvelle convention pour les trois années qui viennent.

Nous avons le devoir de nous rendre utile dans la vie de la cité

Dans notre environnement, nous avons deux parcelles de chasse et nous travaillons à mettre en place une convention pour que certains chasseurs puissent utiliser nos installations pour effectuer le réglage de leurs armes

Bien évidemment, nous sommes ouverts pour accueillir les administrations (gendarmerie, police municipale, ONF, OFB (Office Français de la Biodiversité), armée).

Dans ce cadre nous répondons positivement à la demande de l'ONF pour utiliser nos installations pour l'entraînement des membres du groupe police de l'ONF.

Encadrement – Formation

Si effectivement une grande majorité de nos membres a reçu une formation au tir et au respect des consignes de sécurité dans un cadre militaire plus ou moins récent, il est primordial de maintenir ces connaissances au regard des règles de la FFTir.

L'ATCR dispose d'un arbitre et de deux personnes titulaires de la Capacité à accueillir et à conseiller (CAC). Une personne est en cours de formation au Brevet Fédéral d'Animateur (BFA). Il faut continuer dans cette voie.

Notre discipline sportive, le Tir aux armes réglementaires, a besoin d'un parcours de formation spécifique dans un contexte social et international de plus en plus violent, avec une remise en cause des valeurs fondamentales de notre République. Que ce soit dans le domaine du cinéma, des jeux

vidéo, de la remise en cause du droit, de la valeur de la vie humaine ou des menaces extérieures sur notre société même.

C'est pourquoi, il faut insister, dans le parcours de formation que nous proposons, sur les valeurs éthiques et sportives (respect des règles, de soi, des autres compétiteurs, de son environnement) parallèlement à la maîtrise de soi, de son arme, pour arriver à se dépasser.

Les formations proposées par la FFTir et directement transposables au TAR sont :

La CAC dont l'objectif est d'accueillir et d'informer un public débutant pour la pratique du tir sportif et gérer la sécurité sur les stands de tir.

Le BFA dont l'objectif est de faire découvrir en toute sécurité, à un public débutant, la pratique du tir sportif et de préparer et valider les niveaux blanc et jaune de la progression « cibles couleur ».

Une formation spécifique d'entraîneur aux disciplines du Tir aux armes réglementaires est en cours de préparation.

Je lance ici un appel aux volontaires pour étoffer cette équipe

Notre sport ne peut être pratiqué qu'en respectant une éthique intransigeante.

En particulier, la ciblerie utilisée ne peut pas représenter de silhouettes humaines sous peine d'exclusion de la FFT (ce type de silhouette est réservée aux entraînements des forces de l'ordre ou des forces armées).

Notre sport est un sport de responsabilité et de citoyenneté.

Responsabilité vis-à-vis des dangers occasionnés par une manipulation dangereuse de l'arme

Citoyenneté parce-que nous nous soumettons aux contrôles de l'administration, dans le respect de la loi.

J'ajoute aussi l'importance de pratiquer notre sport dans le respect de l'environnement (bruit, gestion des déchets)

Enfin, nous allons procéder à l'élection du prochain comité

Les modalités vous seront rappelées tout à l'heure.

Je vous remercie de votre attention.

Le président ouvre maintenant la discussion sur le rapport moral qu'il vient de présenter.

Aucune observation n'étant formulée, le rapport de l'exercice 2023-2024 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Avant de passer la parole aux responsables des commissions, le président fait un petit rappel des acronymes qui bercent notre sport :

SIA : Système d'Information sur les Armes

SCAE : Service Central des Armes et Explosifs

RGA : Référentiel Général des Armes

BASEGUN : Base de données permettant la reconnaissance des armes grâce à l'intelligence artificielle

FINIADA : Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détenion d'Armes

EDEN : Espace Dématérialisé Enregistrements National, portail d'ITAC

ITAC : gestion Internet du Tir, des Avis préalables et des Cartes découvertes.

Tout ce système permet la mise en place des comptes SIA pour les tireurs sportifs.

Vous avez à créer un compte détenteur (adresse mail, scan d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, de sa licence, de son numéro SIA créé par votre armurier) en accédant au site SIA. Ceci a dû être fait avant le 31 décembre dernier.

Nous restons à votre disposition en cas de difficulté.

La création d'un compte SIA club devrait être effectif bientôt.

Enfin un petit nouveau :

ISIS WEB : Portail internet (pour WEB, ISIS reste un mystère égyptien qui attend encore son Champollion pour être décodé) qui va servir à l'inscription des compétiteurs aux différents championnats et critérium en passant par notre responsable compétition.

Le président donne maintenant la parole aux Commissions

La parole à Sarah MERIAN pour la gestion **ITAC – EDEN** :

Pas de soucis ou dysfonctionnements à signaler, tout se passe bien.

La parole à Daniel MENY pour les **résultats des compétitions** :

En l'absence de Daniel MENY excusé pour raisons familiales, les résultats feront l'objet d'une annexe au présent compte-rendu.

Pour les travaux, Alain REYMOND va nous expliquer ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

Réalisé :

- Abri buvette : isolation plafond et électricité
- 150m : structure et plancher

En 2025 :

- Abri : isolation des murs,
- Mise en place poêle et évier
- 150m : constructions des murs avec troncs de sapin écorcés ; toiture ; ciblerie
- 25m : réfection de la partie centrale et des abords
- Entretien général du stand, abords et toitures

Pour évoquer les difficultés liées au chemin d'accès au stand dont il est conscient, Alain REYMOND donne la parole à Monsieur Joachim HERTZOG, responsable du Service voirie et réseaux de Guebwiller : Monsieur Hertzog n'a pris ses fonctions qu'en Octobre dernier, mais il connaît bien la problématique du chemin (l'idéal serait d'avoir un 4x4, souligne-t-il avec une pointe d'humour). Les intempéries ont aggravé la situation par une terre gorgée d'eau ; ils ont remblayé et ont commencé à canaliser l'eau, ajouté des graviers.

Néanmoins, un membre observe que ce chemin reste très problématique. Sujet récurrent donc.

Puis Alain REYMOND fait part des JOURNEES DE TRAVAIL fixées cette année et compte sur notre aide : **26 AVRIL / 10 MAI / 24 MAI / 07 JUIN et 13 SEPTEMBRE 2025**.

Il saisit l'occasion de remercier les membres Guillaume Sireix et Guy Gamberoni pour les dons qu'ils ont effectués.

Le Président remercie l'ensemble des équipes pour le travail réalisé au cours de la saison 2023-2024.

Puis il donne la parole au Trésorier, Jean-Marie KOEHL, pour son **Rapport financier 2023-2024** :

Jean-Marie KOEHL rend compte de la situation financière de l'ATCR au 31/12/2023, en nous détaillant les différents postes recettes et dépenses. De même qu'il présente le rapprochement bancaire pour l'exercice au 31/12/2024. Vous trouverez ci-après les tableaux correspondants.

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	1 110,00 €	L.R.T.A.	585,00 €
Repas Assemblée générale	0,00 €	Journées de travail/com rest.	811,11 €
Concours	0,00 €	Frais compétiteurs/concours	195,00 €
Intérêts sur dépôt	0,00 €	Frais Assemblée générale	305,28 €
Subventions	991,00 €	Achats de matériel	2 304,45 €
Pins et Badges	0,00 €	Armurerie	1 202,90 €
Recettes diverses	80,32 €	Frais de bureau	1 436,99 €
Recettes armurerie	120,00 €	Assurance R.C.	0,00 €
Virement L.R.T.A.	0,00 €	Achat Blousons, casquettes	0,00 €
Vente Blousons	0,00 €	Dons divers	0,00 €
Virement créateur	0,00 €	Virement	0,00 €
TOTALX		TOTALX	
		TOTALX	

Solde au	01/01/2024
échéances de l'année	2022-2023
Dépenses de l'année	2022-2023
Solde au	31/08/2024
	- vérification

11 322,55 €
2 301,32 €
6 840,73 €
<hr/>
6 783,14 €

Trésorier
JM KOEHL

Réviseurs aux comptes

RECK SERÖUME 
SIREX EOLIAWIE

A.T.C.R. GUEBWILLER 2024 au 31/08/24

Rapprochement bancaire

<u>COMPTE COURANT</u>	<u>DEBIT</u>	<u>CREDIT</u>
Solde au 31/08/2024		6 783,14 €
Solde livret 31/08/2024		0,00 €
AVOIR TOTAL EN BANQUE au 31/08/2024		6 783,14

certifié sincère et véritable

JM.KOEHL

Tresorier

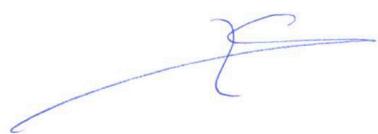


Réviseurs aux comptes

RECK Sébastien



Sébastien Reck



Jean-Marie Koehl informe que le club a fait l'acquisition de 2 nouvelles armes ; d'autre part, que la ville de Guebwiller nous octroie une subvention de 900 Euros.

Ceci étant exposé, et personne ne demandant la parole, le Président demande aux vérificateurs aux comptes de présenter à l'assemblée leur rapport sur la tenue des comptes de l'exercice 2023-2024.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Les deux réviseurs aux comptes, Jérôme RECK et Guillaume SIREIX rendent compte à l'assemblée de la parfaite et juste tenue de la trésorerie.

Puisque les vérificateurs aux comptes ont certifié lesdits comptes annuels sans les assortir de réserves, le président propose à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour l'exercice 2023-2024.

Quitus au Trésorier pour l'exercice 2023-2024 :

Le Président met aux voix l'adoption du rapport financier. Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier. Le Président remercie Jean-Marie KOEHL ainsi que son adjoint, Frédéric CASARIN, pour le travail effectué. Il rappelle que la trésorerie est un travail difficile et ceux qui s'en occupent méritent nos applaudissements.

Election des vérificateurs aux comptes :

Les commissaires aux comptes sont élus ou réélus tous les ans en assemblée générale (Art. 6-1 7^{ème} §). Il y a lieu de renouveler leur mandat.

Messieurs Guillaume SIREIX et Jérôme RECK sont reconduits dans leur mission de réviseurs aux comptes, avec les remerciements du président.

En suivant l'ordre du jour, il nous faut fixer le **taux des cotisations pour la saison 2025/2026**.

Le Président rappelle qu'à la suite des AG du CDT68 et de la LTA, les cotisations ont été fixées à :

Licence FFTir saison 2025/2026	66 €
Cotisation LTA 2024/2025	19 €
Cotisation CDT68 2024/2025	12 €
TOTAL	97 €

Le comité propose que la cotisation reste inchangée pour la saison 2025/2026. Cette redevance sera affectée d'une surcote de 40 € par journée de travail pour 4 journées annuelles (sur 8 dates proposées).

Cette surcote (incitative à participer à ces journées) permet de financer l'outillage et le matériel nécessaire à l'entretien et l'amélioration du stand de tir, c'est donc aussi une participation effective à l'effort commun d'autant plus qu'il y a une augmentation du coût des matériaux, carburant et entretien de la tractopelle etc.

Une ristourne de 10 € sera accordée par journée de travail effectuée en plus des 4 journées de solidarité.

	4 journées de travail effectuées	0 journées de travail effectuée	5 journées de travail effectuées
Cotisations fédérales	97 €	97 €	97 €
Cotisation ATCR	64 €	64 €	64 €
4 x 40€		160€	
- (5jt-4jt)x10€			-10 €
TOTAL	161 €	321 €	151 €

Le Président met aux voix ces conditions. Approbation à l'unanimité.

La cotisation ATCR pour la saison 2024/2025 sera de 64 € et la surcote de 40 €/JT

Le Président remercie les membres du club.

Il remercie également l'ensemble du comité pour son implication et pour le travail fourni au cours de la saison 2023-2024.

Nous passons à l'approbation du rapport du comité concernant l'exercice 2023 - 2024 :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le rapport du comité pour l'exercice 2023 - 2024 est approuvé.

Renouvellement du comité directeur de notre association

Le président invite maintenant les membres à passer au renouvellement du comité directeur, en déposant dans l'urne le bulletin de vote remis à chacune/chacun ; ce bulletin comprend la liste des membres qui se présentent ou représentent. Il précise que chaque membre peut rayer un ou plusieurs noms.

MEDAILLES et DIPLÔMES

Le Président invite Monsieur LOSSER à l'assister pour remettre à nos athlètes les médailles de la saison 2023/2024 :

Le président poursuit :

J'aimerais vous présenter le modèle des médailles qui viennent d'être remises aux championnats de France 10m à Châteauroux cette semaine.

C'est une rondelle en contre-plaqué peinte.

C'est vrai que, pour l'athlète, à l'image de son ancêtre grec qui, vainqueur aux jeux d'Olympie était honoré de recevoir une simple couronne en feuilles de lauriers, le seul fait de monter sur le podium suffit à sa glorification. Mais pour l'institutionnel que je suis, je me suis étonné de la démarche, justifiée par le DTN sous prétexte de démarche écologique. Après renseignement, il s'avère que les médailles prévues sont actuellement bloquées sur un bateau. Se pose alors la question : où est la démarche écologique lorsque l'on fait fabriquer ses médailles en Chine, peut être par des détenus Ouïgours et transportées par un moyen polluant ?

J'ai eu l'occasion d'en parler au Président de la Fédération, Hugues Senger, qui m'a confirmé le retard de livraison et son malaise de faire venir des médailles de Chine. Il souhaite mettre en place un modèle fabriqué par des artisans français.

Je propose maintenant de donner la parole à notre invité, **Monsieur Didier LOSSER**, Conseiller Délégué au Sport :

Monsieur LOSSER nous remercie pour l'invitation ; il est sensible à notre association et à notre organisation, soumise à beaucoup de règles complexes. Il salue le nombre de membres récipiendaires aux trophées des championnats, mettre en valeur les sportifs retient toute son attention.

Il apprécie de pouvoir mettre en avant l'investissement des clubs, notamment dans la formation, critère important pour obtenir des subventions. Il note d'ailleurs avec satisfaction la présence de jeunes dans l'assemblée.

Pour rebondir sur nos constats de dégradations sur le stand de tir, il précise qu'ils en subissent également en ville, malheureusement.

Dans le rapport du président, Monsieur LOSSER retient avec beaucoup d'intérêt le respect que nous attachons à défendre toutes les valeurs portant sur l'environnement, les obligations envers les autres, la reconnaissance de l'engagement des bénévoles. En résumé, pratiquer notre sport en responsabilité et citoyenneté.

Dans ce contexte, il met en avant la Convention d'objectifs à laquelle nous adhérons et nous confirme qu'elle va être prolongée.

Concernant le chemin, il souligne que les budgets ne sont extensibles ; Guebwiller abritant 43 associations, ils ne peuvent pas tout faire. Chaque situation est analysée et ils font tout ce qui est en leur pouvoir.

Il nous encourage à continuer de donner vie à notre club.

Divers

Aucun point divers n'ayant été soumis, le Président ouvre néanmoins la discussion à d'éventuelles demandes, en précisant que nous nous efforcerons de les traiter ce soir ou s'il y a lieu, lors de la prochaine assemblée générale.

Dépouillement des bulletins de vote

Avant de terminer, le président appelle le bureau de vote à procéder au dépouillement qui donnera lieu à l'élection du nouveau comité directeur.

Pour mémoire, ci-après la liste des candidat(e)s :

REYMOND Alain
KOEHL Jean-Marie
CASARIN Frédéric
MENY Daniel
GAMBERONI Guy
TODOROVIC Miodrag
FREYHEISEN Henry-Paul
MERIAN Sarah
KOEHL Hervé
GRAEF Jonathan
DE LA TORRE Marie
HAUTVAL Frédéric

L'ensemble de la liste a été élu. Le nouveau comité va se réunir immédiatement après l'assemblée générale pour élire un président.

Personne n'ayant demandé la parole, le président Frédéric HAUTVAL remercie tous les participants pour leur attention à cette assemblée générale 2023-2024 qu'il déclare close, en nous invitant au verre de l'amitié.

La Secrétaire
Maria-Luz BUTTERLIN GONZALEZ

Le Président
Frédéric HAUTVAL

A l'issue de l'Assemblée Générale, le comité élu s'est réuni pour désigner en son sein le président de l'ATCR. Personne ne désirant prendre ce poste, Frédéric Hautval a été reconduit dans ses fonctions de Président.